

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°06-2025  
SOLLICITATION DES REGIONS ET DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LE  
FINANCEMENT DE L'ANIMATION DE LA CHARTE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Le mercredi 5 février 2025 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 29 janvier 2025

**Etaient présents (21 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	MERCIER	Jimmy	Titulaire

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (8 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	BOURDAA	Bruno	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire
<b>COMMUNES DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : M. Jean-Marc DENAX**

## Objet : Sollicitation des Régions et de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le financement de l'animation de la charte de gestion de la ressource en eau

Par délibération n°05-2025 du 5 février 2025, le comité syndical a approuvé le principe de la mise en place d'un partenariat entre le Syndicat, le PLVG et l'Institution Adour pour l'animation de la Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis.

Le Président indique au comité syndical que conformément à la délégation que ce dernier lui a donnée, il va solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie et l'agence de l'eau Adour-Garonne pour l'octroi de subventions concernant cette opération.

Il explique que dans ce cadre, les financeurs sollicitent une délibération du comité syndical identifiant précisément les projets et les plans de financement correspondants.

Le Président complète en précisant qu'un échange récent avec les Régions montre que des arbitrages budgétaires sont en cours, ce qui pourrait compromettre leurs participations. Néanmoins, pour assoir la portée politique de la démarche Charte, il est important que les Régions soit sollicitées et associées au projet.

En ce qui concerne le plan de financement, par sécurité, il est proposé d'indiquer un taux d'aide de l'agence de l'eau de 80% qui pourra être réduit en fonction des réponses des Régions.

Par conséquent, le Président demande au comité de bien vouloir délibérer en ce sens.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** la délégation donnée au Président pour déposer des dossiers de demandes de subventions,

**APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU RECAPITULATIF PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Opération	Montant TTC	Organisme sollicité	Taux	Montant
Animation de la Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis	210 000,00 €	AEAG	80% du TTC*	168 000,00 €*
		Région Nouvelle-Aquitaine	A préciser	A préciser
		Région Occitanie	A préciser	A préciser
	Total subventions			168 000,00 €
	Total autofinancement			42 000,00 €
	Total			210 000,00 €

\* : à adapter suivant réponse des Régions

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président  
  
 Syndicat Mixte du Bassin du  
 GAVE DE PAU  
 Michel CAPERAN